Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MULTI ASSET CLIENT SOLUTIONS

2039 - 2041

Compartiment de l'OPCVM AXA Pension
Catégorie d'actions : AXA Pension 2039 - 2041 R Capitalisation EUR (ISIN : FR0010933770)
Cet OPCVM est géré par AXA IM Paris, filiale du Groupe AXA IM

Objectif et politique d'investissement

A l'échéance 2039, sous réserve de l'agrément de l'AMF et de la décision des organes de direction compétents de la SICAV, le compartiment sera fusionné avec le Compartiment AXA PENSION-ZEN.

A l'échéance 2039, sous réserve de l'agrément de l'AMF et de la décision des organes de direction compétents de la SICAV, le compartiment sera fusionné avec le Compartiment AXA PENSION-ZEN.

Objectif d'investissement

L'objectif du compartiment est la recherche de performance sur les marchés financiers de tout secteur, zone géographique, capitalisation par la mise en œuvre d'une gestion discrétionnaire diversifiée, principalement via la détention d'OPCVM.

Politique d'investissement

La politique active d'investissement se décompose en deux étapes :
Une allocation stratégique basée sur un ajustement automatique de l'allocation des actifs en fonction de l'horizon de placement défini et du niveau de risque de chaque classe d'actifs.
Pour mettre cette stratégie en œuvre, l'OPCVM applique une grille dite de désensibilisation visant à réduire progressivement l'exposition aux marchés actions au profit d'une exposition croissante aux taux à mesure que l'on se rapproche de la date d'échéance.
Une allocation tactique des investissements reposant sur l'analyse de l'environnement économique et financier et l'horizon de placement défini se traduisant par une sur ou sous-exposition ponctuelle à une catégorie d'actifs ou à une zone géographique.
Le Compartiment n'ayant pas d'indicateur de référence, le gérant n'aura aucune contrainte particulière d'investissement lié à un éventuel indice.
Le compartiment s'expose en priorité dans des actions internationales de grandes capitalisations et de titres d'Etat de la zone Euro.
Dans la limite de 200% de l'actif net du compartiment, la stratégie d'investissement peut être réalisée par des investissements en direct ou via des dérivés (dont les dérivés de crédit). Le compartiment peut utiliser des dérivés également pour se couvrir.

Devise de l'OPCVM

Devise de référence de l'OPCVM : Euro.

Durée de placement recommandée

Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 2039.

Modalités de souscription/rachat

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion entre les actions I et R doivent parvenir auprès du dépositaire jusqu'au jeudi avant 10h30 (heure de Paris) et l'avant dernier jour ouvré de chaque mois avant 10h30 (heure de Paris) et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative.
L'attention des actionnaires est attirée sur l'existence potentielle de délais de traitement supplémentaires du fait de l'existence d'intermédiaires tels que le conseiller financier ou le distributeur.
La valeur liquidative de cet OPCVM est calculée sur une base hebdomadaire.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible ← → **Risque plus élevé**

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	**5**	6	7

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Pourquoi le Compartiment est-il dans cette catégorie ?

L'OPCVM n'est pas garanti en capital. Il est investi sur des marchés et/ou utilise des techniques ou instruments, soumis à des variations à la hausse comme à la baisse pouvant engendrer des gains ou des pertes.

L'indicateur de risque de l'OPCVM est représentatif de son exposition diversifiée aux marchés actions, obligataires et monétaires.

Risques importants non pris en compte par l'indicateur de risque

Risque de crédit : risque que les émetteurs des instruments de dette détenus par l'OPCVM puissent faire défaut ou voir leur qualité de crédit se dégrader, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Impact de certaines techniques de gestion telles que la gestion de dérivés: certaines techniques de gestion comportent des risques spécifiques tels que risques de liquidité, de crédit, de contrepartie, risques liés aux sous-jacents, risques juridiques, de valorisation et opérationnels.
Le recours à ces techniques peut également entraîner/impliquer un levier ayant pour conséquence une amplification des mouvements de marché sur l'OPCVM et pouvant engendrer des risques de pertes importantes.

MULTI ASSET CLIENT SOLUTIONS

2039 - 2041

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4.50%
Frais de sortie	Aucun
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1.81%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

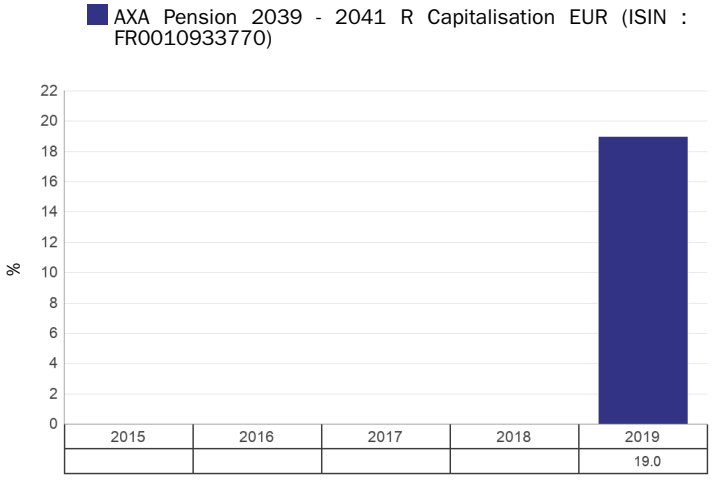
Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais courants sont fondés sur les dépenses de la période des 12 derniers mois se terminant en décembre 2019. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- les commissions de performance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC. Certaines stratégies d'investissement entraînant une rotation du portefeuille régulière génèrent des coûts supplémentaires de transaction

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la section « frais » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.axa-im.com.

Performances passées



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances présentées sont nettes de frais. Les frais d'entrée et de sortie ne sont pas inclus dans les performances.

L'OPCVM a été créé le 01/01/2011 et la catégorie d'actions a été lancée en 2018.

Les performances passées sont calculées en Euro et sont exprimées en pourcentage de la valeur liquidative de l'OPCVM à chaque fin d'année.

Informations pratiques

Dépositaire :

BNP-Paribas Securities Services, Grands Moulins de Pantin
9, rue du Débarcadère - 93500 Pantin

Informations supplémentaires :

Plus d'informations concernant cet OPCVM, tels que le dernier prospectus, ainsi que le rapport annuel ou semi-annuel sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion ou bien sur le site www.axa-im.com.

Des détails sur la politique de rémunération actuelle de la société de gestion sont disponibles à l'adresse https://www.axa-im.com/en/remuneration. Ils incluent la description du mode d'attribution de la rémunération et des avantages aux employés ainsi que le comité de rémunération. La société de gestion peut en fournir une copie papier sur demande.

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative :

La dernière valeur liquidative de l'OPCVM est disponible sur simple demande auprès d'AXA Investment Managers Paris ou sur son site www.axa-im.com.

Fiscalité :

L'OPCVM est soumis au régime fiscal de la France. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller habituel.

Déclaration de responsabilité :

La responsabilité d'AXA Investment Managers Paris ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

L'OPCVM n'est pas ouvert aux Investisseurs US visés dans le prospectus.

Conversion entre compartiments :

Les actionnaires peuvent souscrire les actions de tout compartiment à convertir en actions de tout autre compartiment, sous réserve que les conditions d'accès à la classe, au type ou sous-type d'actions cible soient remplies à l'égard de ce compartiment, sur la base de leur Valeur Liquidative respective calculée le Jour de Valorisation suivant la réception de la demande de conversion.

Les coûts de rachat et de souscription liés à la conversion peuvent être imputés à l'actionnaire, tel qu'indiqué dans le prospectus.

Pour plus d'informations sur la façon de changer de compartiment, veuillez consulter le prospectus, section transfert entre compartiments, disponible sur www.axa-im.com.